



Christophe CHAUVET
Chef d'Etablissement

Saint Gilles, le 06 / 05 / 2020

Madame, Monsieur,

Je reviens aujourd'hui vers vous concernant la reprise annoncée des cours au 11 mai. Au vu des annonces faites mardi, « il est clairement clair que rien n'est clair et que ce n'est sans doute pas près de s'éclaircir »...

Au-delà de ce trait d'humour, nous sommes aujourd'hui placés dans une situation inédite au cœur de laquelle il ne va pas être possible de concilier tous les impératifs.

De ma place et de par ma fonction de Chef d'Etablissement, mon impératif premier est la sécurité sanitaire :

- de vos enfants,**
- des personnels enseignants,**
- des personnels de service OGEC de l'établissement,**
- des AVS / AESH qui accompagnent certains de nos élèves à besoins particuliers et qui sont affectés au sein de notre établissement.**

Je peux tout à fait concevoir que l'économie soit un impératif, mais ce n'est pas à nous, Chefs d'Etablissements, de gérer cela ni d'être obligés de faire courir des risques à nos publics en privilégiant justement l'impératif économique.

Une collègue de l'Enseignement Public a, à mon avis, bien résumé la situation et toutes nos interrogations.

Hormis les commentaires d'ordre politique, qui sont forcément orientés (et que l'on peut –ou ne pas– partager), son analyse me paraît pertinente.

Je vous invite, si vous le souhaitez, à aller consulter cette publication

(https://blogs.mediapart.fr/fanny-le-nevez/blog/280420/maitresse-en-maternelle-sans-moi-le-11-mai?utm_source=facebook)

qui peut aussi se décliner (moyennant quelques ajustements) avec des élèves de 5, 6, 7... ans.

Quelles que soient les décisions que nous prendrons et l'organisation que nous adopterons, il est vraisemblable que cela ne satisfera pas grand monde et va créer pas mal de complication, notamment pour les parents d'élèves que vous êtes.

Je tiens donc à m'excuser par avance auprès de vous pour tous ces désagréments à venir.

Et quitte à générer de l'insatisfaction, autant que ce soit, je l'espère, au profit d'une plus grande sécurité sanitaire...

C'est dans cette optique que je vous partage donc ci-après les modalités choisies (choisies ?...) pour la réouverture de l'établissement.

➤ PRINCIPES GENERAUX :

1. La reprise pour les enfants se fera à la date du **jeudi 14 mai**.
2. Si vous souhaitez que votre enfant reprenne l'école, vous devez obligatoirement compléter, signer et me retourner le formulaire ci-après (par courriel uniquement et d'ici le 10 mai au plus tard).
Je ne suis pas en mesure de vous garantir à ce jour que votre demande pourra être satisfaite.
3. Les enfants qui seront à l'école n'auront pas "cours" : ils seront "gardés" et bénéficieront de la continuité pédagogique, au même titre que ceux qui resteront chez eux.
Il n'est pas question pour nous de créer de différences entre ceux qui iront à l'école en mai / juin et ceux qui resteront à la maison. La rentrée de septembre sera également plus "gérable" s'il y a eu homogénéité de traitement de notre part.
4. Un maximum de **10 enfants accueillis par classe, 5 par maternelle** : distanciation physique de 1 mètre (de diamètre) oblige.
5. **Pas de garderie ni d'étude** : il ne faut pas regrouper les enfants.
Horaires : 8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 30 / 16 h 30.
6. **Pas de cantine** : possibilité de manger sur place en apportant son repas et ses couverts.
7. Accueil et reprise des enfants **échelonnés sur 3 horaires** :
 - ✓ Les **GS** : 8 h 50 / 11 h 30 & 13 h 50 / 16 h 30
 - ✓ Les **CP** : 8 h 50 / 11 h 30 & 13 h 50 / 16 h 30

 - ✓ Les **CE1** : 8 h 40 / 11 h 40 & 13 h 40 / 16 h 40
 - ✓ Les **CE2** : 8 h 40 / 11 h 40 & 13 h 40 / 16 h 40

 - ✓ Les **CM1** : 8 h 30 / 11 h 50 & 13 h 30 / 16 h 50
 - ✓ Les **CM2** : 8 h 30 / 11 h 50 & 13 h 30 / 16 h 50**Si les capacités nous le permettent, l'accueil pourra être étendu aux MS.**
8. **Vos enfants ne seront plus autorisés à sortir seuls** : les autorisations de sortie en vigueur depuis le début de l'année ne sont donc plus valables.
De même, ils ne pourront arriver seuls sur l'établissement : ils devront être remis à l'adulte.
9. **Les parents ne seront pas autorisés à rentrer dans l'établissement** : vos enfants seront remis, et récupérés, (dans le respect de votre part de la distanciation sociale ainsi que des horaires communiqués) au niveau du portail d'entrée de la cour élémentaire.
10. Concernant les vêtements : pas de chaussures à lacets et l'enfant doit être autonome en ce qui concerne son habillage.
11. L'accès aux robinets sera réservé au nettoyage des mains : interdiction d'y boire; pensez donc à donner une gourde (marquée à son nom) à votre enfant.